

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2136

30 octobre 2009

SOMMAIRE

ADS (Luxembourg) Four	102527	Lar Investissements S.A.	102511
Alpha Investissements S.A.	102512	Life One	102488
Amiral	102515	Manestan S.A.	102520
Arsis Lux S.à r.l.	102528	Mariflo S.à r.l.	102512
Athanor Gestion Sàrl	102514	Materials Technics Holding S.A.	102521
Autostrada Sàrl	102528	Materials Technics S.A.	102521
Brack Ser Consulting (Luxembourg) S.à r.l.	102512	Mini Max Data International S.A.	102527
BtoBe Luxembourg S.A.	102487	MTO Gulux Sàrl	102483
Bureau d'assurances ROYER et GILSON S.à r.l.	102519	MZ Bauberatung G.m.b.H.	102526
Burolux S.A.	102528	Novenergia General Partner S.A.	102486
Cesar S.A.	102526	Olin Fund	102514
Cesar S.A.	102527	Olympos Energy S.A.	102520
Comako S.à r.l.	102528	Palmer Offices S.à r.l.	102521
Dania Presents S.à r.l.	102527	PG Europe 1 S.à r.l.	102506
Deaworth & Co	102510	Pinaki Holding S.A.	102505
Delilah Holdings S.à r.l.	102495	Pinaki Holding S.A.	102510
Dr. Koch Investment und Beteiligung Holding SA	102515	Platina Participations S.A.	102522
D-R Luxembourg Holding 1	102491	ProLogis Belgium VII S.à r.l.	102482
Dynaloc SA	102528	ProLogis ITALY XXI S.à r.l.	102504
European Crossover Opportunities	102522	ProLogis UK XX S.à r.l.	102484
European Crossover Opportunities Lu- xembourg S.C.A.	102526	Quotation Holding S.A.	102521
Financière Star 1	102500	Risle SA	102522
Giar S.A.	102519	Royal Cross Holding S.A.H.	102514
GIB Group International	102486	Royale Neuve VIII S.A.	102518
Global Growth Opportunities SICAV - SIF	102511	Scolbel Participations S.A.	102519
HOPI S.A.	102511	Sierra Investments (Luxembourg) 1 S.à r.l.	102491
HWS Software S.à r.l.	102515	Sierra Investments (Luxembourg) 2 S.à r.l.	102494
JPL Advisor	102505	Spaluxe S.A.	102514
		TTR Luxembourg S.A.	102489

ProLogis Belgium VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.411.

In the year two thousand nine, on the twenty-fifth day of September.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

ProLogis Germany X S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered under the number B 77931, here represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in private seal and dated on 25 September 2009.

The above mentioned proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole actual shareholder of ProLogis Belgium VII S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, incorporated by notarial deed on 19 June 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 811 on 4 August 2003.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of two million eight hundred and fifty thousand euros (EUR 2,850,000) to bring it from its present amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) to the amount of two million eight hundred and sixty-five thousand euros (EUR 2,865,000) by the issuance of two thousand eight hundred and fifty (2,850) new shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the two thousand eight hundred and fifty (2,850) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of two million eight hundred and fifty thousand euros (EUR 2,850,000) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at two million eight hundred and sixty-five thousand euros (EUR 2,865,000) represented by two thousand eight hundred and sixty-five (2,865) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand eight hundred euros (2,800.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq septembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ProLogis Germany X S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 77.931,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 septembre 2009.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement,

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ProLogis Belgium VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, constituée suivant acte notarié du 19 juin 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 811 du 4 août 2003.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux millions huit cent cinquante mille euros (2.850.000.- EUR) pour porter son montant actuel de quinze mille euros (15.000.- EUR) à deux millions huit cent soixante cinq mille euros (2.865.000.- EUR) par l'émission de deux mille huit cent cinquante (2.850) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les deux mille huit cent cinquante (2.850) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de deux millions huit cent cinquante mille euros (2.850.000.- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions huit cent soixante cinq mille euros (2.865.000.- EUR) représenté par deux mille huit cent soixante cinq (2.865) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille huit cents euros (2.800.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 septembre 2009. Relation: LAC/2009/40256. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009132498/95.

(090160236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

MTO Gulux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 48.551.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Pour MTO GULUX S.à r.l.

Fiduciaire F.O.R.I.G. SC

Signature

Référence de publication: 2009132535/13.

(090159697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

ProLogis UK XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.942.

—
In the year two thousand nine, on the twenty-fifth day of September.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

ProLogis UK Holdings S.A., a limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 65.769),

here represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in private seal and dated on 25 September 2009.

The above mentioned proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole actual shareholder of ProLogis UK XX S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, incorporated by notarial deed on 6 July 1999, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 764 on 14 October 1999.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of three million five hundred thousand Pounds (3,500,000.- GBP) so as to raise it from its present amount of ten thousand Pounds (10,000.- GBP) to the amount of three million five hundred ten thousand Pounds (3,510,000.- GBP) by the issuing of one hundred seventy-five thousand (175,000) new shares with a par value of twenty Pounds (20.-GBP) each having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the one hundred seventy-five thousand (175,000) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of three million five hundred thousand Pounds (3,500,000.- GBP) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at three million five hundred ten thousand Pounds (3,510,000.- GBP) represented by one hundred seventy-five thousand five hundred (175,500) shares with a par value of twenty Pounds (20, GBP) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand one hundred euros (3,100.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq septembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ProLogis UK Holdings S.A., une société anonyme créée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 septembre 2009.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement,

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ProLogis UK XX S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, constituée suivant acte notarié du 6 juillet 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 764 du 14 octobre 1999.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trois millions cinq cent mille Livres Sterling (3.500.000.- GBP) pour porter son montant actuel de dix mille Livre Sterling (10.000.- GBP) à trois millions cinq cent dix mille Livres Sterling (3.510.000.- GBP) par l'émission de cent soixante-quinze mille (175.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20.- GBP) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les cent soixante-quinze mille (175.000) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de trois millions cinq cent mille Livres Sterling (3.500.000.- GBP) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions cinq cent dix mille Livres Sterling (3.510.000.- GBP) représenté par cent soixante-quinze mille cinq cents (175.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20.- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ trois mille cent euros (3.100.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 septembre 2009. Relation: LAC/2009/40255. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009132499/96.

(090160230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Novenergia General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.571.

Les comptes au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOENERGIA GENERAL PARTNER S.A.

Ottavio LAVAGGI / Henri Charles Jean BAGUENIER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009132528/12.

(090159723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

GIB Group International, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 19.544.

L'an deux mil neuf, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GIB GROUP INTERNATIONAL, ayant son siège social à L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur, R. C.S. Luxembourg section B numéro 19.544, constituée suivant acte notarié reçu le 2 juillet 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 236 du 5 octobre 1982 et dont les statuts ont été modifiés à diverses reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu le 4 août 2003, publié au Mémorial C numéro 920 du 9 septembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Maggy STRAUSS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Marie-Claire CASTELLUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 22.100.000.- EUR sans émission d'actions nouvelles, pour le porter de son montant actuel de 31.000.- EUR au montant de 22.131.000.- EUR représenté par 5.000 actions sans désignation de valeur nominale.

2. Souscription de cette augmentation de capital et paiement en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle dans le capital.

3. Suppression du capital autorisé.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de VINGT-DEUX MILLIONS CENT MILLE EUROS (22.100.000.- EUR) sans émission d'actions nouvelles, pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) à VINGT-DEUX MILLIONS CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (22.131.000.- EUR) représenté par CINQ MILLE (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement souscrite et libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital, de sorte que le montant de VINGT-DEUX MILLIONS CENT MILLE EUROS (22.100.000.- EUR) est dès à présent à la disposition de la société.

Preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage émis par une Banque.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer dans les statuts de la société la faculté du capital autorisé.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à VINGT-DEUX MILLIONS CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (22.131.000.- EUR) représenté par CINQ MILLE (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts."

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ SIX MILLE EUROS (6.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par leur nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. STRAUSS, M.-C. CASTELLUCCI, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39559. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009132500/76.

(090160190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

BtoBe Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 74.575.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire en date du 08.10.2009 que:

- Monsieur Thierry HELLERS, né le 13/09/1968 à Luxembourg, et demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, Rue de Bitbourg, 19 est nommé nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur STOOKER Jan Pieter, démissionnaire.

- Monsieur Gernot KOS, né le 23/01/1970 à Eisenstadt (Autriche), et demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, Rue de Bitbourg, 19 est nommé nouvel administrateur en remplacement de la société BtoBe Belgium N.V., démissionnaire

- G.T. Fiduciaires S.A., inscrite au RCSL sous le numéro B 121820 ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, rue de Bitbourg, 19, représenté ici par Monsieur Thierry Hellers, né le 13/09/1968 à Luxembourg et demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, rue de Bitbourg, 19, est nommé nouvel administrateur en remplacement de la société BtoBe Nederland B.V., démissionnaire

- La Société BtoBe Belgium N.V. et Monsieur Jan Pieter STOOKER ont démissionné de leurs fonctions en tant qu'administrateur-délégués.

- La société G.T. Experts Comptables S.à r.l. inscrite au RCSL sous le numéro B 121917 ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, rue de Bitbourg, 19, est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de JONKER JOËLL REGISTERACCOUNTANTS, démissionnaire.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2015.

- Le siège social de la société est transféré de L-2340 Luxembourg, Rue Philippe II, 25A vers L-1273 Luxembourg, Rue de Bitbourg, 19.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.10.2009.

G.T. Experts Comptables sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009132600/32.

(090160307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Life One, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 102.356.

Im Jahre zweitausendundneun, den zehnten August,

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques DELVAUX, mit Amtswohnsitz zu Luxemburg-Stadt;

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "Life One Sicav" mit Sitz in L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen, eingetragen im Firmenregister in Luxemburg unter der Sektion B und der Nummer 102.356,

gegründet gemäß Urkunde vom 28. Juli 2004 aufgenommen durch Maître Joseph Elvinger, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 866 vom 25. August 2004, deren Satzung durch eine außerordentliche Generalversammlung vom 20. September 2006 abgeändert wurde, gemäß Urkunde vom gleichen Tag aufgenommen durch Maître Jacques Delvaux, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1948 vom 17. Oktober 2006, sowie einer weiteren Änderung der Satzung vom 18. Juni 2007 gemäß einer Urkunde vom gleichen Tag vom vorerwähnten Notar Delvaux, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1532 vom 24. Juli 2007, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengekommen.

Die Aktionäre wurden durch Veröffentlichungen im Amtsblatt Mémorial C und im Tageblatt jeweils am 23. Juli 2009 und am 1. August 2009 zur heutigen Generalversammlung eingeladen.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Pol Thielen, Rechtsanwalt, mit beruflicher Adresse in L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Thomas Schuh, Bankangestellter, mit beruflicher Adresse in L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Frau Susanne Corinth, Bankangestellte, mit beruflicher Adresse in L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet, und die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter haben sich auf dieser Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Sammlungsvorstand gezeichnet.

Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben registriert zu werden.

II. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass 466.340 Aktien von den 495.259 Aktien des Aktienkapitals vertreten sind, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

III. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Bestätigung der Abänderung des Verkaufsprospekts der Life One Sicav

2. Abänderungen der Satzung der Life One Sicav:

- Artikel 6: Neu-Nummerierung der verschiedenen Absätze

- Artikel 7, Punkt 8: Streichung einer Passage

- Artikel 25: Neuer Wortlaut

3. Verschiedenes

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt die Abänderung des Verkaufsprospekts der Life One Sicav, wie sie vom Verwaltungsrat beschlossen und von der Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) genehmigt wurde.

Die Anlagegrenzen wurden dahingehend geändert, dass nunmehr höchstens 10% des Nettofondsvermögens in Anteile an anderen Fonds angelegt werden dürfen.

Der abgeänderte Verkaufsprospekt trägt auch der neuen Aktionärsstruktur der Verwaltungsgesellschaft Rechnung.

Des Weiteren, um sich der Tatsache anzupassen, dass die Fondsanteile nicht mehr in Deutschland vertrieben werden, wurde die Passage "Allgemeine Information für Anleger aus der Bundesrepublik Deutschland" weitgehend gestrichen.

Zweiter Beschluss

In Artikel 6 werden die verschiedenen Absätze neu nummeriert: es gibt nunmehr sechs Absätze in Artikel 6.

Der Wortlaut des Artikels 6 bleibt unverändert.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 7, Punkt 8 wie folgt zu ändern:

1. Die Passage "Sollten umfangreiche Rücknahmen erfolgen, werden die dafür benötigten liquiden Mittel bereitgestellt aus den flüssigen Mitteln, Geldmarktinstrumenten, Anleihen sowie sonstigen fest- oder variabelverzinslichen Wertpapieren. Weiterhin können die, von der Investmentgesellschaft gehaltenen Policen an die Versicherungsunternehmen zu einem garantierten Rückkaufswert zurückgegeben werden. Anleger, die ihre Anteile zur Rücknahme angeboten haben, werden von einer Aussetzung der Rücknahme sowie von der Wiederaufnahme der Rücknahme unverzüglich in geeigneter Weise in Kenntnis gesetzt.

Der Bestand an Wertpapieren wird nach umfangreichen Rücknahmen, unter der Berücksichtigung der direkten Interessen der Anteilhaber, so schnell wie möglich wieder auf den im vorangegangenen Abschnitt erwähnten Prozentsatz aufgestockt." wird aus der Satzung gestrichen.

2. Der neue Wortlaut des Artikels 7, Punkt 8 ist nun wie folgt: "Die Investmentgesellschaft ist nach vorheriger Genehmigung durch die Depotbank berechtigt, umfangreiche Rücknahmen, die nicht aus den flüssigen Mitteln der Investmentgesellschaft befriedigt werden können, erst zu tätigen, nachdem entsprechende Vermögenswerte der Investmentgesellschaft ohne Verzögerung verkauft wurden."

Vierter Beschluss

Der neue Wortlaut des Artikels 25 lautet wie folgt:

"Bis zum 31. Juli 2009 gilt folgende Regelung: Das Rechnungsjahr der Investmentgesellschaft beginnt jährlich am 1. August und endet am 31. Juli, erstmals am 31. Juli 2005.

Ab dem 1. August 2009 gilt folgende Regelung: Das Rechnungsjahr der Investmentgesellschaft beginnt jährlich am 1. Mai und endet am 30. April. Im Zeitraum vom 1. August 2009 bis zum 30. April 2010 besteht ein verkürztes Geschäftsjahr."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden aufgehoben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Versammlungsvorstand mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Pol THIELEN, T. SCHUH, S. CORINTH, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 13 août 2009, LAC/2009/33354: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (Gezeichnet): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/09/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009132501/87.

(090160263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

TTR Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 139.908.

L'an deux mil neuf, le seize septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de TTR Luxembourg S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 1, Rue de Namur, L-2211 Luxembourg, Grand-

Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 18 juin 2008, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C numéro 1825 en date du 24 juillet 2008 à la page 87566. La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B139908.

L'Assemblée a été déclarée ouverte à dix heures sous la présidence de Jan Vanhoutte, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, qui désigne Yannick Arbaut, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée. L'Assemblée élit Carole Combe, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée. Le président, le secrétaire et le scrutateur sont désignés collectivement ci-après comme les Membres du Bureau ou le Bureau.

Après constitution du Bureau, le président demande au notaire d'enregistrer que:

(1) Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre des actions qu'ils détiennent sont enregistrés dans la liste de présence qui sera signée par les actionnaires présents et/ou représentants légaux représentant les actionnaires absents et les Membres du Bureau. Cette liste ainsi que les procurations après avoir été signées ne varietur par les personnes représentant les actionnaires absents et le notaire instrumentant, resteront annexées à ce procès verbal;

(2) Il résulte de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour antérieurement à l'Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation. L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après;

(3) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux modalités de convocation.

2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts), comme suit:

"La société a pour objet de prêter des services de gestion et de conseil en investissements exclusivement pour le compte de fonds d'investissement spécialisés soumis à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés. La société pourra prendre toutes mesures, toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement, l'extension et le développement."

3. Divers.

(4) Après délibération, l'Assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social souscrit de la Société étant présente ou représentée à cette Assemblée, l'Assemblée renonce aux modalités de convocation, les actionnaires présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet de prêter des services de gestion et de conseil en investissements exclusivement pour le compte de fonds d'investissement spécialisés soumis à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés. La société pourra prendre toutes mesures, toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement, l'extension et le développement."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 800.-

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève l'Assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, dont les noms, prénoms et domiciles sont connus par le notaire, celles-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. VANHOUTTE, Y. ARBAUT, C. COMBE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38306. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

102491

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009132502/64.

(090160428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Sierra Investments (Luxembourg) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.075,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.118.

—
EXTRAIT

1) En date du 3 juillet 2009, l'associé unique de la Société a renouvelé le mandat de gérant de M. Jean Ernest Bodoni jusqu'à assemblée générale approuvant les comptes de 2009.

2) En date du 18 novembre 2008. Deloitte S.A.. société anonyme ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, a été nommé commissaire aux comptes de la Société par l'associé unique de la Société en remplacement de Frederik Fousat avec effet au 1^{er} décembre 2007 jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de 2008.

3) En date du 3 juillet 2009, l'associé unique de la Société a renouvelé le mandat de Deloitte S.A. jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009133098/21.

(090159876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

D-R Luxembourg Holding 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 537.074.921,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.207.

—
In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of September

Before us, Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- DRESSER-RAND GROUP INC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, in the United States of America, having its registered office at the Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, New Castle County,

hereby represented by Mr. Nicolas Charbonnet, jurist, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg, by virtue of a proxy established on 15 September 2009.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereinabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party declares being the sole shareholder, (the "Sole Shareholder"), of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "D-R Luxembourg Holding 1", registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 147207, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 10 July 2009, published in the Mémorial C on 11 August 2009, number 1546, page 74172 (hereinafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended on 7 September 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary dated 7 September 2009, not published yet in the Mémorial C.

The share capital of the Company is currently set at five hundred million, two hundred eighty-nine thousand, four hundred thirty-eight Euros (EUR 500,289,438) divided in five hundred million, two hundred eighty-nine thousand, four hundred thirty-eight (500,289,438) shares (parts sociales) in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

(a) Decision to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of thirty-six million, seven hundred eighty-five thousand, four hundred eighty-three Euros (EUR 36,785,483), so as to bring the Company's share capital from

its current amount of five hundred million, two hundred eighty-nine thousand, four hundred thirty-eight Euros (EUR 500,289,438) to five hundred thirty-seven million, seventy-four thousand, nine hundred twenty-one Euros (EUR 537,074,921) by the creation and issue of thirty-six million, seven hundred eighty-five thousand, four hundred eighty-three (36,785,483) new shares each having a par value of one Euro (EUR 1) (the "New Shares") and having the same rights and obligations as the existing shares;

(b) Subscription and full payment of the New Shares by the Soles shareholder by the contribution in kind of ninety-one (91) shares over the one hundred forty (140) shares constituting the whole share capital of Dresser-Rand B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, with its registered address at Laanweg 12, 3208 LC, Spijkenisse, the Netherlands and registered under number 24219155;

(c) Decision to amend article 6.1 first paragraph of the Articles, which will now read as follows:

"The Company's share capital is fixed at five hundred thirty-seven million, seventy-four thousand, nine hundred twenty-one Euros (EUR 537,074,921) represented by five hundred thirty-seven million, seventy-four thousand, nine hundred twenty-one (537,074,921) shares (parts sociales) (hereafter the "Shares") with nominal value of one (1) Euro each, all fully subscribed and entirely paid-up."

(d) Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-six million, seven hundred eighty-five thousand, four hundred eighty-three Euros (EUR 36,785,483), so as to bring the Company's share capital from its current amount of five hundred million, two hundred eighty-nine thousand, four hundred thirty-eight Euros (EUR 500,289,438) to five hundred thirty-seven million, seventy-four thousand, nine hundred twenty-one Euros (EUR 537,074,921) by the creation and issue of thirty-six million, seven hundred eighty-five thousand, four hundred eighty-three (36,785,483) New Shares each having a par value of one Euro (EUR 1), and having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, declares to subscribe to all the New Shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, to be issued and to make payment in full for all such New Shares, by a contribution in kind of ninety-one (91) shares held by the Sole Shareholder in the share capital of Dresser-Rand B.V. and constituting 65% of the share capital of Dresser-Rand B.V. (the "Kind Contribution"), a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, with its registered address at Laanweg 12, 3208 LC, Spijkenisse, the Netherlands under number 24219155 with the Chamber of Commerce, Rotterdam.

The person appearing declares that the New Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) has been entirely paid up in kind by the Sole Shareholder and that the value of the Contribution in Kind has been confirmed to the undersigned notary by a valuation report of the board of managers (conseil de gérance) of the Company dated September 15, 2009 concluding that the Contribution in Kind amounts to a value of at least thirty-six million, seven hundred eighty-five thousand, four hundred eighty-three Euros (EUR 36,785,483), as follows:

"Conclusion: On the date hereof, the value of the Contribution in Kind to be made to the Company by the Sole Shareholder is at least equal to the amount of thirty-six million, seven hundred eighty-five thousand, four hundred eighty-three Euros (EUR 36,785,483) in view of the payment by the Sole Shareholder of the thirty-six million, seven hundred eighty-five thousand, four hundred eighty-three (36,785,483) New Shares to be issued, as mentioned in the draft notarial deed on the Capital Increase attached hereto in Schedule D."

Such extract of this report, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 6.1 first paragraph of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

"The Company's share capital is fixed to five hundred thirty-seven million, seventy-four thousand, nine hundred twenty-one Euros (EUR 537,074,921) represented by five hundred thirty-seven million, seventy-four thousand, nine hundred twenty-one (537,074,921) shares (parts sociales) (hereafter the "Shares") with nominal value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid-up."

Declaration

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 7,000.-Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day and hour named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le quinze septembre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- DRESSER-RAND GROUP INC., une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à the Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, New Castle County, ici représentée par Mr. Nicolas Charbonnet, juriste, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 septembre 2009 sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante déclare être l'associé unique, ("Associé Unique") de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "D-R Luxembourg Holding 1", enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 147207, ayant son siège social au Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 10 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 11 août 2009, numéro 1546, page 74172 (ci-après désignée comme la "Société"). Les statuts de la Société, (ci-après désignée comme les "Statuts"), ont été modifiés le 7 septembre 2009 suivant acte du présent notaire du 7 septembre 2009, non encore publié au Memorial C.

Le capital social de la Société est actuellement de cinq cent millions deux cent quatre-vingt neuf mille quatre cent trente-huit Euros (EUR 500,289,438) représenté par cinq cent millions deux cent quatre-vingt neuf mille quatre cent trente-huit (500,289,438) parts sociales d'une valeur de un Euro (EUR 1) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La partie comparante, dûment représentée comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être parfaitement informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

a) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-six millions sept cent quatre-vingt cinq mille quatre cent quatre-vingt trois Euros (EUR 36,785,483,-) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de cinq cent millions deux cent quatre-vingt neuf mille quatre cent trente-huit Euros (EUR 500,289,438) à cinq cent trente sept millions soixante-quatorze mille neuf cent vingt et un Euros (EUR 537,074,921), par la création de trente-six millions sept cent quatre-vingt cinq mille quatre cent quatre-vingt trois (36,785,483) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes;

b) Souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales, par l'Associé Unique par l'apport en nature de quatre-vingt onze (91) actions sur les cent quarante (140) actions constituant l'entière du capital social de la société Dresser-Rand B.V., une société à responsabilité limitée organisée et existant selon les lois du Pays-Bas, avec son siège social à Laanweg 12, 3208 LC, Spijkenisse, Pays-Bas et enregistrée sous le numéro 24219155;

c) Décision de modifier l'article 6.1 des Statuts de la Société (les "Statuts") afin qu'il soit lu comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à cinq cent trente sept million soixante quatorze mille neuf cents vingt et un Euros (EUR 537,074.921) représenté par cinq cent trente sept million soixante quatorze mille neuf cents vingt et un (53 7,074,921) parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

d) Divers.

En conséquence, sur la base de l'ordre du jour ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-six millions sept cent quatre-vingt cinq mille quatre cent quatre-vingt trois Euros (EUR 36,785,483,-) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de cinq cent millions deux cent quatre-vingt neuf mille quatre cent trente-huit Euros (EUR 500,289,438) à cinq cent trente sept millions soixante-quatorze mille neuf cent vingt et un Euros (EUR 537,074,921) par la création et l'émission de trente-six millions sept cent quatre-vingt cinq mille quatre cent quatre-vingt trois (36,785,483) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales à émettre, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, et de payer entièrement toutes ces Nouvelles Parts Sociales, par un apport en nature de 91 (quatre-vingt onze) actions détenues par l'Associé Unique dans le capital social de Dresser-Rand B.V. et représentant 65% du capital social de Dresser-Rand B.V. ("Apport en Nature"), une société à responsabilité limitée organisée et existant selon les lois du Pays-Bas, avec son siège social à Laanweg 12, 3208 LC, Spijkenisse, Pays-Bas et enregistrée sous le numéro 24219155.

La partie comparante déclare que les Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune, ont été entièrement payées en nature par l'Associé Unique et que la valeur de l'Apport en "Nature a été confirmé au notaire instrumentant par un rapport d'évaluation du conseil de gérance de la Société daté du 15 septembre 2009, concluant que le montant de l'Apport en Nature est d'une valeur d'au moins EUR 36,785,483,- (trente-six millions sept cent quatre-vingt cinq mille quatre cent quatre-vingt trois Euros), comme suit:

"Conclusion: A la date de ceci, la valeur de l'Apport en Nature à effectuer à la Société par l'Associé Unique est au moins égal à un montant de trente-six millions sept cent quatre-vingt cinq mille quatre cent quatre-vingt trois Euros (EUR 36,785,483,-) en vue du paiement de l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales à émettre, tel que mentionné dans le modèle d'acte notarié attaché dans le Schedule D."

Un tel extrait de ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6.1 des Statuts, afin qu'il soit lu comme suit:

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

"6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à cinq cent trente sept millions soixante quatorze mille neuf cent vingt et un Euros (EUR 537,074,921) représenté par cinq cent trente sept millions soixante quatorze mille neuf cent vingt et un (53 7,074,921) parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

Déclaration

Les frais, dépenses et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés approximativement à 7.000.- Euros

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date et heure figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: N. CHARBONNET, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37930. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 02 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009132510/185.

(090160158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Sierra Investments (Luxembourg) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.778.150,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.119.

EXTRAIT

1) En date du 3 juillet 2009, l'associé unique de la Société a renouvelé le mandat de gérant de M. Jean Ernest Bodoni jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de 2009.

2) En date du 31 juillet 2008. Deloitte S.A.. société anonyme ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, a été

nommé commissaire aux comptes de la Société par l'associé unique de la Société en remplacement de Frederik Foussat avec effet au 1^{er} décembre 2007 jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de 2008.

3) En date du 3 juillet 2009, l'associé unique de la Société a renouvelé le mandat de Deloitte S.A. jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009133099/21.

(090159882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Delilah Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.199.706,33.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.732.

In the year two thousand nine, on the tenth day of September.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Corelli Nominees Limited a company incorporated in Jersey with registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands and company number 103799 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Mrs. Virginie Lebbe, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 10th September 2009.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Delilah Holdings S.à r.l.", governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen million one hundred ninety-nine thousand eight hundred six United States Dollars thirty-three Cents (USD 15.199.806,33), with registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 147.732 and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 22 July 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, modified on 2 September 2009 pursuant to a deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, who acted in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (hereinafter referred to as the "Company").

The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a) Decision to increase the share capital of the Company by an amount of six million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred United States Dollars (USD 6,999,900.-) in order to raise it from its current amount of fifteen million one hundred ninety-nine thousand eight hundred six United States Dollars and thirty-three Cents (USD 15,199,806.33) to twenty-two million one hundred ninety-nine thousand seven hundred six United States Dollars thirty-three Cents (USD 22,199,706.33) by creating and issuing of (i) seventy thousand two hundred seventy-two (70,272) new preference shares of class B1, having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each; (ii) seventy thousand two hundred seventy-two (70,272) new preference shares of class B2 having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each; (iii) seventy thousand two hundred seventy-two (70,272) new preference shares of class B3 having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each; (iv) seventy thousand two hundred seventy-two (70,272) new preference shares of class B4 having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each; (v) seventy thousand two hundred sixty-three (70,263) new preference shares of class B5 having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each; (vi) one hundred thirty-nine million nine hundred twenty-seven thousand seven hundred thirty (139,927,730) new ordinary shares of class C1 having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each; (vii) one hundred thirty-nine million nine hundred twenty-seven thousand seven hundred thirty (139,927,730) new ordinary shares of class C2, having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each; (viii) one hundred thirty-nine million nine hundred twenty-seven thousand seven hundred thirty (139,927,730) new ordinary shares of class C3 having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each; (ix) one hundred thirty-nine million nine hundred twenty-seven thousand seven hundred thirty (139,927,730) new ordinary shares of class C4 having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each; and (x) one hundred thirty-nine million nine hundred twenty-

seven thousand seven hundred twenty-nine (139,927,729) new ordinary shares of class C5 having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each, (the "New Shares");

b) Subscription and full payment by the Sole Shareholder of the New Shares by a contribution in kind consisting of a receivable as further described in a report of the board of directors (conseil de gérance) of the Company dated 10th September 2009.

c) Subsequent modification of paragraph 1 of article 7.1 of the articles of association of the Company ("Share Capital");

d) Decision to change the composition of the board of directors (conseil de gérance): acceptance of the resignations of (i) Mr. James Redmayne, (ii) Mrs. Delphine Tempé, and (iii) Mr. Stefan Oostvogels, and appointment of (i) Mr. Hardy McLain, (ii) Mr. Nick Clarry, (iii) Mr. Jean-Remy Roussel, (iv) Mr. Kyle Gendreau and (v) Mr. Tim Parker as new directors (gérants) of the Company in replacement; and

e) Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of six million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred United States Dollars (USD 6,999,900.-) in order to raise it from its current amount of fifteen million one hundred ninety-nine thousand eight hundred six United States Dollars and thirty-three Cents (USD 15,199,806.33) to twenty-two million one hundred ninety-nine thousand seven hundred six United States Dollars thirty-three Cents (USD 22,199,706.33) by creating and issuing of (i) seventy thousand two hundred seventy-two (70,272) new preference shares of class B1, having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each; (ii) seventy thousand two hundred seventy-two (70,272) new preference shares of class B2 having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each; (iii) seventy thousand two hundred seventy-two (70,272) new preference shares of class B3 having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each; (iv) seventy thousand two hundred seventy-two (70,272) new preference shares of class B4 having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each; (v) seventy thousand two hundred sixty-three (70,263) new preference shares of class B5 having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each; (vi) one hundred thirty-nine million nine hundred twenty-seven thousand seven hundred thirty (139,927,730) new ordinary shares of class C1 having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each; (vii) one hundred thirty-nine million nine hundred twenty-seven thousand seven hundred thirty (139,927,730) new ordinary shares of class C2, having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each; (viii) one hundred thirty-nine million nine hundred twenty-seven thousand seven hundred thirty (139,927,730) new ordinary shares of class C3 having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each; (ix) one hundred thirty-nine million nine hundred twenty-seven thousand seven hundred thirty (139,927,730) new ordinary shares of class C4 having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each, and (x) one hundred thirty-nine million nine hundred twenty-seven thousand seven hundred twenty-nine (139,927,729) new ordinary shares of class C5 having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, DECLARES to subscribe for the New Shares, by a contribution in kind consisting of a receivable (the "Contribution"), as further described in a report of the board of directors (conseil de gérance) of the Company dated 10th September 2009 (the "Company's Report").

The Company's Report valued the Contribution at six million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred United States Dollars (USD 6,999,900.-).

This report, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the paragraph 1 of Article 7.1 of the Articles of the Company ("Share Capital"), so that it shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is fixed at twenty-two million one hundred ninety-nine thousand seven hundred six United States Dollars thirty-three Cents (USD 22,199,706.33) represented by two billion two hundred nineteen million nine hundred seventy thousand six hundred thirty-three (2,219,970,633) Shares, all fully subscribed and entirely paid up, divided into:

- a) 77,000,000 Class A Preference Shares
- b) 200,002 Class B1 Preference Shares
- c) 200,002 Class B2 Preference Shares
- d) 200,002 Class B3 Preference Shares
- e) 200,002 Class B4 Preference Shares
- f) 199,992 Class B5 Preference Shares
- g) 428,394,127 Class C1 Ordinary Shares

- h) 428,394,127 Class C2 Ordinary Shares
 - i) 428,394,127 Class C3 Ordinary Shares
 - j) 428,394,127 Class C4 Ordinary Shares
 - k) 428,394,125 Class C5 Ordinary Shares
- All with a par value of 0.01 USD (One USD cent) each."

Third resolution

The Sole Shareholder ACKNOWLEDGES and ACCEPTS the resignations of (i) Mr. James Redmayne, (ii) Mrs. Delphine Tempé, and (iii) Mr. Stefan Oostvogels.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint for an undetermined period, with immediate effect, as new directors (gérants) of the Company, (i) Mr. Bruce Hardy McLain, Investment Professional, born on 30 September 1952 in San Francisco (United States of America), having his professional address at 111 Strand WC2R 0AG London, United Kingdom, (ii) Mr. Nicholas James Clarry, Investment Professional, born on 9 March 1972 in Reading (United Kingdom), having his professional address at 111 Strand WC2R 0AG London, United Kingdom, (iii) Mr. Jean Remy Roussel, Investment Professional, born on 8 February 1966 in Lille (France) having his professional address at Chaussée de la Hulpe 166, 1170 Brussels, Belgium, (iv) Mr. Kyle Gendreau, Chief Financial Officer, born on 30 May 1969 in Massachusetts (United States of America), having his professional address at 615 South DuPont, Highway, City of Dover (Kent), Delaware 19901 and (v) Mr. Timothy Charles Parker, Investment Professional, born on 19 June 1955 in Aldershot (United Kingdom) having his professional address at 111 Strand WC2R 0AG London, United Kingdom.

The board of directors (conseil de gérance) of the Company is consequently constituted of the following members:

- Mr. Bruce Hardy McLain, director (gérant);
- Mr. Nicholas James Clarry, director (gérant);
- Mr. Jean Remy Roussel, director (gérant);
- Mr. Kyle Gendreau, director (gérant); and
- Mr. Timothy Charles Parker, director (gérant).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 4,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Corelli Nominees Limited, une société constituée à Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands et enregistrée sous le numéro 103799, (l'"Associé Unique");

Ici représentée par Madame Virginie Lebbe, Juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 10 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Delilah Holdings S.à r.l.", régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quinze millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent six dollars américains trente-trois centimes (USD 15.199.806,33) et ayant son siège social à 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.732 et constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, modifié en date du 2 septembre 2009, suivant acte du notaire Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après désignée comme la "Société").

La partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents dollars américains (USD 6.999.900,-) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de quinze millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent six dollars américains trente-trois centimes (USD 15.199.806,33) pour atteindre la somme de vingt deux millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent six dollars américains trente-trois centimes (USD 22.199.706,33) par la création et l'émission de (i) soixante-dix mille deux cent soixante-douze (70.272) nouvelles parts sociales préférentielles de classe B1, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune; (ii) soixante-dix mille deux cent soixante-douze (70.272) nouvelles parts sociales préférentielles de classe B2, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune; (iii) soixante-dix mille deux cent soixante-douze (70.272) nouvelles parts sociales préférentielles de classe B3, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune; (iv) soixante-dix mille deux cent soixante-douze (70.272) nouvelles parts sociales préférentielles de classe B4, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune; (v) soixante-dix mille deux cent soixante-trois (70.263) nouvelles parts sociales préférentielles de classe B5, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune; (vi) cent trente neuf millions neuf cent vingt-sept mille sept cent trente (139.927.730) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C1, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune; (vii) cent trente neuf millions neuf cent vingt-sept mille sept cent trente (139.927.730) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C2, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune; (viii) cent trente neuf millions neuf cent vingt-sept mille sept cent trente (139.927.730) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C3, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune; (ix) cent trente neuf millions neuf cent vingt-sept mille sept cent trente (139.927.730) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C4, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune; et (x) cent trente neuf millions neuf cent vingt-sept mille sept cent vingt-neuf (139.927.729) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C5, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, (les "Nouvelles Parts Sociales");

b) Souscription et paiement intégral par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature consistant en une créance telle que décrite par le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 10 septembre 2009;

c) Subséquente modification du paragraphe 1 de l'article 7.1 des statuts de la Société ("Capital Social");

d) Décision de changer la composition du conseil de gérance: acceptation des démissions de (i) M. James Redmayne, (ii) Mme Delphine Tempé, et (iii) M. Stefan Oostvogels, et nomination de (i) M. Hardy McLain, (ii) M. Nick Clarry, (iii) M. Jean-Remy Roussel, (iv) M. Kyle Gendreau et (v) M. Jim Parker en qualité de nouveaux gérants de la Société en remplacement; et

e) Divers.

En conséquence, et sur la base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents dollars américains (USD 6.999.900,-) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de quinze millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent six dollars américains trente-trois centimes (USD 15.199.806,33) pour atteindre la somme de vingt deux millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent six dollars américains trente-trois centimes (USD 22.199.706,33) par la création et l'émission de (i) soixante-dix mille deux cent soixante-douze (70.272) nouvelles parts sociales préférentielles de classe B1, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune; (ii) soixante-dix mille deux cent soixante-douze (70.272) nouvelles parts sociales préférentielles de classe B2, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune; (iii) soixante-dix mille deux cent soixante-douze (70.272) nouvelles parts sociales préférentielles de classe B3, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune; (iv) soixante-dix mille deux cent soixante-douze (70.272) nouvelles parts sociales préférentielles de classe B4, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune; (v) soixante-dix mille deux cent soixante-trois (70.263) nouvelles parts sociales préférentielles de classe B5, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune; (vi) cent trente neuf millions neuf cent vingt-sept mille sept cent trente (139.927.730) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C1, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune; (vii) cent trente neuf millions neuf cent vingt-sept mille sept cent trente (139.927.730) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C2, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune; (viii) cent trente neuf millions neuf cent vingt-sept mille sept cent trente (139.927.730) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C3, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune; (ix) cent trente neuf millions neuf cent vingt-sept mille sept cent trente (139.927.730) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C4, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, et (x) cent trente neuf millions neuf cent vingt-sept mille sept cent vingt-neuf (139.927.729) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C5, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, DECLARE souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, par un apport en nature consistant en une créance (l'"Apport") décrite dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 10 septembre 2009 (le "Rapport de la Société").

Le Rapport de la Société évalue l'Apport à six millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent dollars américains (USD 6.999.900,-).

Le dit rapport, après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Seconde résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'Associé Unique DECIDE de modifier le paragraphe 1 de l'article 7.1 des Statuts de la Société ("Capital Social"), qui aura dès lors la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à vingt deux millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent six dollars américains trente-trois centimes (USD 22.199.706,33) représenté par deux milliards deux cent dix-neuf millions neuf cent soixante-dix mille six cent trente-trois (2.219.970.633) Parts Sociales, toutes entièrement souscrites et libérées, divisées en:

- a) 77.000.000 Parts Sociales Préférentielles de Classe A
- b) 200.002 Parts Sociales Préférentielles de Classe B1
- c) 200.002 Parts Sociales Préférentielles de Classe B2
- d) 200.002 Parts Sociales Préférentielles de Classe B3
- e) 200.002 Parts Sociales Préférentielles de Classe B4
- f) 199.992 Parts Sociales Préférentielles de Classe B5
- g) 428.394.127 Parts Sociales Ordinaires de Classe C1
- h) 428.394.127 Parts Sociales Ordinaires de Classe C2
- i) 428.394.127 Parts Sociales Ordinaires de Classe C3
- j) 428.394.127 Parts Sociales Ordinaires de Classe C4
- k) 428.394.125 Parts Sociales Ordinaires de Classe C5

Toutes ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (United States Dollars USD) (USD 0,01)."

Troisième résolution

L'Associé Unique PREND ACTE et ACCEPTE les démissions de (i) Monsieur James Redamyne, (ii) Madame Delphine Tempé et (iii) Monsieur Stefan Oostvogels.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de nommer pour une durée indéterminée, avec effet immédiat, en qualité de nouveaux gérants de la Société, (i) Monsieur Bruce Hardy Mc Lain, investisseur professionnel, né le 30 septembre 1952 à San Francisco (Etats-Unis d'Amérique) ayant son adresse professionnel au 111 Strand WC2R 0AG Londres, Royaume-Uni, (ii) Monsieur Nicholas James Clarry, investisseur professionnel, né le 9 mars 1972 à Reading (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 111 Strand WC2R 0AG Londres, Royaume-Uni, (iii) Monsieur Jean Remy Roussel, investisseur professionnel, né le 8 février 1966 à Lille (France) ayant son adresse professionnelle à la Chaussée de la Hulpe 166, 1170 Bruxelles, Belgique; (iv) Monsieur Kyle Gendreau, directeur financier, né le 30 mai 1969 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 615 South DuPont, Highway, City of Dover (Kent), Delaware 19901, et (v) Monsieur Timothy Charles Parker, investisseur professionnel, né le 19 juin 1955 à Aldershot (Royaume-Uni) ayant son adresse professionnelle au 111 Strand WC2R 0AG Londres, Royaume-Uni.

Le conseil de gérance de la Société est désormais constitué des membres suivants:

- Monsieur Bruce Hardy McLain, gérant;
- Monsieur Nicholas James Clarry, gérant;
- Monsieur Jean-Remy Roussel, gérant;
- Monsieur Kyle Gendreau, gérant; et
- Monsieur Timothy Charles Parker, gérant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à EUR 4.000,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: V. Lebbe et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38298. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009132516/275.

(090160299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Financière Star 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 89.404.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of August, at 2.30 p.m.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the despositary of the present deed,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Financière Star 1 (formerly Financière Versailles S.à r.l., SUB 1) a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 89 404 (the Company) and incorporated on 24 September 2002 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - number 1632 of 14 November 2002, such deed having been amended several times and for the last time on 8 May 2006 pursuant to a deed of the replaced notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - number 1545 of 12 August 2006.

The Meeting is chaired by Mr Benoît Cheron, employee, residing in Luxembourg, (the Chairman) who appoints as secretary Mrs. Céline Pignon, lawyer, residing in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting appoints as scrutineer Mrs. Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, lawyer, residing in Luxembourg (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constitute the bureau of the Meeting (the Bureau).

The Shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the Shareholders present or by the representative(s) of the Shareholders who are not present (the Proxyholders), the members of the Bureau and the Notary.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting, after having been signed ne varietur by the Proxyholders and the Notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the Notary to record that:

I. The Shareholders have been duly convened to the Meeting by convening notices sent by express courrier on 21 August 2009 including the agenda of the Meeting.

II. It appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the shares issued by the Company, representing the entire subscribed share capital of the Company, are present or represented at the present Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda.

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Acknowledgement of the approval by the general meeting of the bondholders of the Company of the amendments to the terms and conditions of the series B convertible registered bonds and the approval by the general meeting of the bondholders of the Company of the conversion of all the series B1 convertible registered bonds into shares of the Company (the CBs).

2. Approval of the increase of the Company's share capital by way of the conversion of all the CBs including the waiver of their preferential subscription rights by the shareholders of the Company, issue of ordinary shares of the Company to the holders of CBs in such number as the number of CBs held by them (the New Shares).

3. Allocation of the New Shares issued in relation to the increase of the Company's share capital specified under item 2. above.

4. Consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the Company's share capital increase.

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes to the Company's share capital with power and authority to any director of the Company, acting individually on behalf of the Company, to proceed on behalf of the Company with the registration of the New Shares in the share register of the Company.

6. Appointment of Mr Frederic Stevenin as chairman of the board of directors until the expiry of the term of his mandate.

7. Miscellaneous.

The Meeting notes that (i) resolutions on matters related to items 2., 3. and 4. of the agenda above require a majority of more than two thirds of the subscribed capital in attendance and (ii) the other items of the agenda above require a simple majority of the votes cast by the Shareholders present or represented.

The Meeting then proceeds to consider the items on the agenda and takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Chairman declares that:

(a) The board of directors of the Company (the Board) resolved on 15 July 2009 that it was in the best interest of the Company to convert all outstanding CBs into ordinary shares in accordance with and pursuant to the terms and conditions of the CBs (the Terms and Conditions).

(b) A request for the conversion of all the CBs they hold was sent by each holder of CBs to the Company, such request being subject to the approval of certain amendments to the Terms and Conditions (as amended, the Amended Terms and Conditions) by the general meeting of the bondholders of the Company and such conversion to occur as soon as reasonably practicable after the approval of the Amended Terms and Conditions by the general meeting of the bondholders.

(c) The Amended Terms and Conditions and the conversion of all the CBs into New Shares were approved on 27 July 2009 by the general meeting of bondholders, at the majorities required for such purposes.

The Meeting acknowledges the declarations above and resolves to confirm such declarations.

Second resolution

The Meeting acknowledges that the conversion ratio (the Conversion Ratio) applicable to the CBs, as confirmed by the report of the external auditor (réviseur d'entreprises) dated 27 July 2009 (the Auditor Report), is equal to one CB for one ordinary share of the Company.

In this respect, the Meeting notes the terms of the Auditor Report which provides that:

"Based upon the verifications performed in the manner described under paragraph 3 above, paragraphs 1 and 2 of this report and in particular, taking into account:

- the explicit agreement of the shareholders, subscribers to this convertible bonds issue, to approve the accounts as at 15 July 2005 and for the period from 1st January 2005 to 15 July 2005 prepared by the Board of Directors of the Company as provided in Annex 2 of this report, in consideration of paragraph 2- 2 of this report;

we do not have any observation on the fact that the maximal total value ascribed to the convertible bonds series B (B1 and B2 respectively) issued on 27 July 2005 is at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued (the conversion ratio being 1:1), the conversion rights being exercised at such date".

The Meeting notes the terms of the first paragraph of clause 4(b) of the Amended Terms and Conditions which provides that:

"At conversion, each Series B Convertible Bond shall be converted into one (1) ordinary share with a par value of two euro (EUR 2.-)."

For the purpose of the conversion of all the CBs into New Shares each Shareholder waives, to the extent required by law, its preferential subscription rights.

Conversion - Allocation

The Meeting resolves to proceed to the conversion of all the 9,450,000 (nine million four hundred and fifty thousand) outstanding CBs in accordance with and pursuant to the Amended Terms and Conditions and therefore resolves to increase the Company's share capital from EUR 1,350,000 (one million three hundred and fifty thousand euros) to EUR 20,250,000 (twenty million two hundred and fifty thousand euros) by way of the issuance of 9,450,000 (nine million four hundred and fifty thousand) ordinary shares of the Company with a nominal value of EUR 2 (two euros).

The Meeting further resolves to allocate such number of New Shares to such holders of CBs as indicated in the table attached as Schedule 1 (the Table).

In light of the above, the Meeting resolves that the total amount of EUR 18,900,000 (eighteen million nine hundred thousand euros) representing the value, as of the date hereof, of the CBs will be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Third resolution

In light of the above resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles order to reflect the above capital increase so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at 20,250,000 (twenty million two hundred and fifty thousand euros), represented by 10,125,000 (ten million one hundred and twenty-five thousand) ordinary shares with a nominal value of EUR 2 (two euros) each being fully paid up."

Fourth resolution

The Meeting resolves (i) to amend the share register of the Company in order to reflect the share capital increase resolved in the above resolutions and to record the number of shares held by each Shareholder and (ii) to empower and authorise any director, acting individually on behalf of the Company, to proceed to the registration of the issue of the New Shares in the share register of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to appoint Mr Frederic Stevenin, residing at 43, avenue de l'Opera, F-75002 Paris, chairman of the board of directors until the expiry of the term of his mandate as director of the Company.

The Meeting notes that there are no further business and the Chairman declares that the Meeting is closed.

Statement - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 5.500,-.

The undersigned Notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above the Proxyholders, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same Proxyholders, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the Proxyholders, the Proxyholders signed together with the Bureau and Us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le trente et un août, à 14.30 heures.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Financière Star 1 (anciennement Financière Versailles S.à r.l., SUB 1), une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89 404 (la Société) et constituée le 24 septembre 2002 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1632 du 14 novembre 2002, les statuts de la Société ayant été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 8 mai 2006 suivant acte reçu par le notaire remplacé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - numéro 1545 du 12 août 2006.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benoît Cheron, employé, demeurant à Luxembourg, (le Président), qui nomme comme secrétaire Madame Céline Pignon, avocat, demeurant à Luxembourg, (le Secrétaire).

L'Assemblée nomme comme scrutateur Madame Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocat, demeurant à Luxembourg (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le bureau de l'Assemblée (le Bureau).

Les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence laquelle restera annexée au présent acte, après avoir été signée par les Actionnaires présents et par le (s) mandataire(s) des Actionnaires qui ne sont pas présents (les Mandataires), les membres du Bureau et le Notaire.

Les procurations données par les Actionnaires représentés à la présente Assemblée, après avoir été signées ne varietur par les Mandataires ainsi que par le Notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant été constitué, le Président déclare et l'Assemblée constate que:

I. L'Assemblée a été valablement convoquée le 21 août 2009 par le biais de lettres recommandées en courrier rapide envoyées à tous les Actionnaires.

II. Il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que toutes les actions émises par la Société, représentant cent pour cent du capital social souscrit de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée laquelle est donc valablement constituée et peut délibérer sur les objets de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Constat du consentement de l'assemblée des obligataires de la Société des modifications des termes et conditions des obligations convertibles et nominales de série B et du consentement de l'assemblée des obligataires de la Société à la conversion de toutes les obligations convertibles et nominales de série B1 en actions ordinaires (les OCs). ne portant pas intérêts en Actions de Conversion, telles que définies dans les termes et conditions des obligations convertibles ne portant pas intérêts.

2. Approbation de l'augmentation de capital de la Société par la conversion des toutes les OCs y compris renonciation par les actionnaires de la Société à leurs droits préférentiels de souscription, émission d'actions ordinaires de la Société aux détenteurs des OCs en un nombre égal au nombre des OCs qu'ils détiennent (les Nouvelles Actions).

3. Allocation des Nouvelles Actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital telle que décrite sous le point 2.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation du capital social de la Société.

5. Modification du registre des actions de la Société en vue de refléter les changements précités dans le capital social de la Société, tout administrateur de la Société ayant pouvoir et autorité de procéder individuellement au nom de la Société, à l'enregistrement des Actions de Conversion et des Nouvelles Actions dans le registre des actions de la Société.

6. Divers.

L'Assemblée constate que (i) les résolutions concernant les points 2., 3. et 4. de l'ordre du jour précité seront prises à une majorité des deux-tiers du capital social souscrit présent ou représenté et (ii) les autres points de l'ordre du jour requièrent une majorité de plus de la moitié des votes exprimés par les Actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée procède ensuite à l'étude des points figurant à l'ordre du jour et prend les résolutions suivantes à l'unanimité.

Première résolution

Le Président déclare que:

(a) Le conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) a décidé le 15 juillet 2009 qu'il était dans le meilleur intérêt de la Société de convertir toutes les OCs en accord avec et conformément aux termes et conditions des OCs (les Termes et Conditions).

(b) Une demande de conversion de toutes les OCs qu'ils détiennent a été envoyée à la Société par chaque détenteur d'OCs, leur demande étant sous réserve de l'approbation de certaines modifications aux Termes et Conditions (tels que modifiés, les Termes et Conditions Modifiés) par l'assemblée générale des obligataires de la Société et les OCs devant être converties dès que raisonnablement réalisable suite à l'approbation des Termes et Conditions Modifiés par l'assemblée générale des obligataires de la Société.

(c) Les Termes et Conditions Modifiés et la conversion des OCs ont été approuvés et la conversion de toutes les en Actions Nouvelles ont été approuvés le 27 juillet 2009 par l'assemblée générale des obligataires, aux majorités requises.

L'Assemblée prend acte des déclarations précitées et décide de confirmer lesdites déclarations.

Deuxième résolution

L'Assemblée constate que le taux de conversion (le Taux de Conversion) applicable aux OCs, tel que confirmé par le rapport du réviseur d'entreprises en date du 27 juillet 2009 (le Rapport du Réviseur), est égal à une OC pour une action ordinaire de la Société.

A cet égard, l'Assemblée prend note des termes du Rapport du Réviseur qui prévoit que:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites au paragraphe 3 ci-dessus, des paragraphes 1 et 2 du présent rapport, et plus particulièrement tenant compte de:

- l'accord explicite des actionnaires souscripteurs au présent emprunt obligataire d'approuver la situation comptable arrêtée au 15 juillet 2005 et pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 15 juillet 2005 établie par le Conseil d'Administration de la Société telle que reprise en annexe 2 du présent rapport, considération faite du paragraphe 2 - 2 du présent rapport; nous n'avons pas d'observation à formuler sur le fait que la valeur totale attribuée à l'emprunt obligataire convertible de séries B, respectivement B1 et B2, émis le 27 juillet 2005 est au moins égale au nombre et la valeur nominale des parts qui seraient émises, les droits de conversion étant appliqués à cette date".

L'Assemblée constate les termes du premier paragraphe de la clause 4(b) des Termes et Conditions Modifiés qui prévoient:

"A la conversion, chaque Obligation Convertible de Série B sera convertie en une (1) action ordinaire avec une valeur nominale de deux euros (2 EUR)."

Pour les besoins de la conversion de toutes les OCs en Actions Nouvelles, chaque Actionnaire renonce, dans les limites requises par la loi, à ses droits préférentiels de souscription.

Conversion - Allocation

L'Assemblée décide de procéder à la conversion de toutes les 9.450.000 (neuf millions quatre cent cinquante mille) OCs en accord avec et conformément aux Termes et Conditions Modifiés et ainsi décide d'augmenter le capital social

de la Société de 1.350.000 EUR (un million trois cent cinquante mille euros) à 20.250.000 EUR (vingt millions deux cent cinquante mille euros) par le biais de l'émission de 9.450.000 (neuf millions quatre cent cinquante mille) actions de la Société ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros).

L'Assemblée décide encore d'allouer le nombre de Nouvelles Actions aux détenteurs d'OCs indiqués dans le tableau attaché en Annexe 1 (le Tableau).

A la lumière de ce qui précède, l'Assemblée décide que le montant total de 18.900.000 EUR (dix huit millions neuf cent mille euros) représentant la valeur des OCs, à la date des présentes, sera alloué au compte capital social nominal de la Société.

Troisième résolution

A la lumière des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital de la Société précitée, de telle sorte que ce dernier aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit est fixé à 20.250.000 EUR (vingt millions deux cent cinquante mille euros), représenté par 10.125.000 (dix millions cent vingt-cinq mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune, chaque action étant entièrement libérée."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide (i) de modifier le registre des actions de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social de la Société décidé dans les résolutions ci-dessus et d'enregistrer le nombre d'actions détenues par chaque Actionnaire et (ii) de donner pouvoir et d'autoriser tout administrateur, agissant individuellement pour le compte de la Société, de procéder à l'enregistrement de l'émission des Nouvelles Actions dans le registre d'actions de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Frédéric Stévenin, demeurant au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, comme président du conseil d'administration de la Société jusqu'à l'expiration du terme de son mandat d'administrateur de la Société.

L'Assemblée note qu'il n'y a plus d'autres points à débattre et le Président déclare que l'Assemblée est close.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 5.500,-

Le Notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les Mandataires l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux Mandataires, les Mandataires ont signé ensemble avec le Bureau et le Notaire l'original du présent acte.

Signé: B. CHERON, C. PIGNON, A. ARMSTRONG-CERFONTAINE et M. SCHAEFFER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36349. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME -délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009132517/249.

(090160290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

ProLogis ITALY XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.927.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009132610/16.

(090159816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Pinaki Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 98.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009132525/10.

(090159720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

JPL Advisor, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.341.

L'an deux mil neuf, le cinq octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "JPL ADVISOR" une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

transférée vers le Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1598 du 19 août 2009

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 147.341.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président nomme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Monique JUNCKER, Senior Relationship Manager, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

1.- Remplacement du troisième alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission non publique d'obligations ou d'instruments de dette similaires et elle peut accorder des prêts aux entreprises dans lesquelles elle participe et à ses propres actionnaires."

2.- Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante.

Unique résolution:

L'assemblée décide de remplacer le troisième alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (3^{ème} alinéa).** La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission non publique d'obligations ou d'instruments de dette similaires et elle peut accorder des prêts aux entreprises dans lesquelles elle participe et à ses propres actionnaires."

102506

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge s'élève approximativement à 850,- EUR

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. WEILER, M. JUNCKER, P. DECKER,

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41401. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009132513/52.

(090159986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

PG Europe 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.008,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 71.259.

In the year two thousand and nine, on the eighth day of October.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of "PG EUROPE 1, S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two million two hundred ninety-four thousand three hundred fifty-one euro and ninety-seven cents (EUR 2,294,351.97), with registered office at 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 9 August 1999, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 823 of 5 November 1999 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 71.259 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 15 December 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 330 of 14 April 2005.

The meeting was declared open with Mrs Rose-Marie ARCANGER, lawyer with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Rémy BONNEAU, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Cédric BLESS, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1. To reduce the corporate capital of the Company by an amount of two million two hundred thirty-four thousand three hundred forty-three euros and ninety-seven cents (EUR 2,234,343.97) so as to reduce it from its current amount of two million two hundred ninety-four thousand three hundred fifty-one euros and ninety-seven cents (EUR 2,294,351.97) to sixty thousand and eight euros (EUR 60,008.-) by reduction of the par value of each share in issue from the current amount of one hundred seventy-six thousand four hundred eighty-eight euros and sixty-one cents (EUR 176,488.61) to an amount of four thousand six hundred sixteen euros (EUR 4,616.-) by compensating the Company's loss carried forward by an amount of two million two hundred thirty-four thousand three hundred forty-three euros and ninety-seven cents (EUR 2,234,343.97) so as to reduce such loss from the amount of two million six hundred nine thousand forty-four euros (EUR 2,609,044.-) to the amount of three hundred seventy-four thousand seven hundred euros and three cents (EUR 374,700.03).

2. To set the amount of the Company's corporate capital at sixty thousand and eight euros (EUR 60,008.-) represented by thirteen (13) shares of a par value of four thousand six hundred sixteen euros (EUR 4,616.-) each.

3. To reduce the legal reserve of the Company to ten percent (10%) of the newly set share capital and to partially set off the balance of the loss carried forward of the Company amounting to three hundred seventy-four thousand seven hundred euros and three cents (EUR 374,700.03) against the amount made available following the decrease of the legal reserve.

4. To amend article six (6) of the articles of incorporation of the Company, so as to reflect the foregoing resolutions.

5. To confer all and any powers to the board of directors of the Company in order to implement the above resolutions.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the extraordinary general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to reduce, with immediate effect, the corporate capital of the Company by an amount of two million two hundred thirty-four thousand three hundred forty-three euros and ninety-seven cents (EUR 2,234,343.97) so as to reduce it from its current amount of two million two hundred ninety-four thousand three hundred fifty-one euros and ninety-seven cents (EUR 2,294,351.97) to sixty thousand and eight euros (EUR 60,008.-) by reduction of the par value of each share in issue from the current amount of one hundred seventy-six thousand four hundred eighty-eight euros and sixty-one cents (EUR 176,488.61) to an amount of four thousand six hundred sixteen euros (EUR 4,616.-) by compensating the Company's loss carried forward by an amount of two million two hundred thirty-four thousand three hundred forty-three euros and ninety-seven cents (EUR 2,234,343.97) so as to reduce such loss from the amount of two million six hundred nine thousand forty-four euros (EUR 2,609,044.-) to the amount of three hundred seventy-four thousand seven hundred euros and three cents (EUR 374,700.03).

The loss is evidenced by the audited financial statements of the year ended 31 December 2008 and by the pro forma financial statements as at 30 September 2009, a copy of which initialled "ne varietur" by the persons appearing before the undersigned notary shall remain attached to these minutes.

The extraordinary general meeting of shareholders acknowledges that as a result of such compensation, the balance of the loss carried forward of the Company amounts to three hundred seventy-four thousand seven hundred euros and three cents (EUR 374,700.03).

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to set, with immediate effect, the amount of the corporate capital of the Company at sixty thousand and eight euros (EUR 60,008.-) represented by thirteen (13) shares having a par value of four thousand six hundred sixteen euros (EUR 4,616.-) each.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to reduce the legal reserve of the Company by an amount of two hundred twenty-three thousand four hundred thirty-four euro and twenty cents (EUR 223,434.20) so as to decrease it from its current amount of two hundred twenty-nine thousand four hundred thirty-five euros (EUR 229,435.-) in order to reach ten percent (10%) of the Company's new issued share capital (i.e. six thousand euros and eighty cents (EUR 6,000.80), corresponding to the minimum required by the law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The extraordinary general meeting of shareholders further resolves to partially set off the balance of the loss carried forward of the Company amounting to three hundred seventy-four thousand seven hundred euros and three cents (EUR 374,700.03) against the amount of two hundred twenty-three thousand four hundred thirty-four euro and twenty cents (EUR 223,434.20) and to subsequently carry forward the remaining balance of the loss amounting to one hundred fifty-one thousand two hundred sixty-five euros and eighty-three cents (EUR 151,265.83) to the next annual general meeting of shareholders of the Company approving the annual accounts as at 31 December 2009.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend article six (6) of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions.

As a result, article six (6) will as from now on read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at sixty thousand and eight euros (EUR 60,008.-) represented by thirteen (13) shares of four thousand six hundred sixteen euros (EUR 4,616.-) each."

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to confer all and any powers to the board of directors in order to implement the above resolutions.

There being no other business on the Agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huitième jour d'octobre,

par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de "PG EUROPE 1, S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de deux millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent cinquante et un euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 2.294.351,97), ayant son siège social au 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 9 août 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 823 du 5 novembre 1999 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 71.259 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 330 du 14 avril 2005.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Maître Rose-Marie ARCANGER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Rémy BONNEAU, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Cédric BLESS, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux millions deux cent trente-quatre mille trois cent quarante-trois euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 2.234.343,97) afin de le porter de son montant actuel de deux millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent cinquante et un euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 2.294.351,97) à soixante mille et huit euros (EUR 60.008,-) par réduction de la valeur nominale de chaque part sociale émise du montant actuel de cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-huit euros et soixante-et-un centimes (EUR 176.488,61) à un montant de quatre mille six cent seize euros (EUR 4.616,-) par compensation des pertes de la Société telles que reportées avec un montant total de deux millions deux cent trente-quatre mille trois cent quarante-trois euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 2.234.343,97) afin de réduire les pertes actuelles de la Société d'un montant de deux millions six cent neuf mille et quarante-quatre euros (EUR 2.609.044,-) à un montant de trois cent soixante-quatorze mille sept cent euros et trois centimes (EUR 374.700,03).

2. Fixation du capital de la Société à un montant de soixante mille et huit euros (EUR 60.008,-) représenté par treize (13) parts sociales d'une valeur nominale de quatre mille six cent seize euros (EUR 4.616,-) chacune.

3. Réduction de la réserve légale de la Société à hauteur de dix pourcent (10%) du capital social et compensation partielle des pertes de la Société s'élevant à trois cent soixante-quatorze mille sept cent euros et trois centimes (EUR 374.700,03) avec le montant dégagé suite à la réduction de la réserve légale.

4. Modification de l'article six (6) des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes.

5. Délégation de tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution de la réduction de capital ci-dessus proposée.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide, avec effet au jour des présentes, de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux millions deux cent trente-quatre mille trois cent quarante-trois euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 2.234.343,97) afin de le porter de son montant actuel de deux millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent cinquante et un euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 2.294.351,97) à soixante mille et huit euros (EUR 60.008,-) par réduction de la valeur nominale de chaque part sociale émise du montant actuel de cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-huit euros et soixante et un centimes (EUR 176.488,61) à un montant de quatre mille six cent seize euros (EUR 4.616,-) par compensation des pertes de la Société telles que reportées avec un montant total de deux millions deux cent trente-quatre mille trois cent quarante-trois euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 2.234.343,97) afin de réduire les pertes actuelles de la Société d'un montant de deux millions six cent neuf mille et quarante-quatre euros (EUR 2.609.044,-) à un montant de trois cent soixante-quatorze mille sept cent euros et trois centimes (EUR 374.700,03).

La perte telle que ci-dessus mentionnée est mise en évidence par les comptes sociaux audités de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2008 ainsi que par des comptes sociaux intérimaires établis au 30 septembre 2009 une copie desquelles, après avoir été paraphé "ne varietur" par les comparants en présence du notaire soussigné, resteront annexés au présent acte.

L'assemblée générale extraordinaire des associés prend acte qu'en conséquence de la compensation effectuée, le solde de la perte de la Société telle que reportée s'élève à trois cent soixante-quatorze mille sept cents euros et trois centimes (EUR 374.700,03).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide, avec effet au jour des présentes, de fixer le capital social de la Société à un montant de soixante mille et huit euros (EUR 60.008,-) représenté par treize (13) parts sociales d'une valeur nominale de quatre mille six cent seize euros (EUR 4.616,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de réduire la réserve légale de la Société d'un montant de deux cent vingt-trois mille quatre cent trente-quatre euros et vingt centimes (EUR 223.434,20) afin de la porter de son montant actuel de deux cent vingt-neuf mille quatre cent trente-cinq euros (EUR 229.435,-) à hauteur de dix pourcent (10%) du nouveau capital social émis (c'est à dire à six mille euros et quatre-vingt centimes (EUR 6.000,80), correspondant au minimum requis par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide en outre de compenser partiellement le reliquat des pertes de la Société d'un montant de trois cent soixante-quatorze mille sept cent euros et trois centimes (EUR 374.700,03) avec le montant de deux cent vingt-trois mille quatre cent trente-quatre euros et vingt centimes euros (EUR 223.434,20) et de reporter le solde restant des pertes s'élevant à cent cinquante et un mille deux cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-trois centimes (EUR 151.265,83) à la prochaine assemblée générale annuelle des associés de la Société devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'article six (6) des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

Par conséquent, l'article six (6) sera dorénavant lu comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à soixante mille et huit euros (EUR 60.008,-) représenté par treize (13) parts sociales de quatre mille six cent seize euros (EUR 4.616,-) chacune."

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs pour mettre en oeuvre les résolutions entreprises.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R.M. ARCANGER, R. BONNEAU, C. BLESS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12234. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009132548/208.

(090160212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Pinaki Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 98.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009132526/10.

(090159721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Deaworth & Co, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.343.

L'an deux mil neuf, le cinq octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Deaworth & Co" une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

transférée vers le Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1598 du 19 août 2009

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 147.343.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.50 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président nomme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Monique JUNCKER, Senior Relationship Manager, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

1.- Remplacement du troisième alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission non publique d'obligations ou d'instruments de dette similaires et elle peut accorder des prêts aux entreprises dans lesquelles elle participe et à ses propres actionnaires."

2.- Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur à été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante.

Unique résolution:

L'assemblée décide de remplacer le troisième alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (3^{ème} alinéa).** La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission non publique d'obligations ou d'instruments de dette similaires et elle peut accorder des prêts aux entreprises dans lesquelles elle participe et à ses propres actionnaires."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge s'élève approximativement à 850,- EUR

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. WEILER, M. JUNCKER, P. DECKER,

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41403. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009132515/52.

(090159971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Global Growth Opportunities SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 140.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009132527/11.

(090159722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Lar Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.083.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAR INVESTISSEMENTS S.A.

Mohammed KARA / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009132529/12.

(090159724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

HOPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.629.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2009 que les mandats suivants sont renouvelés:

Administrateurs:

- Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, demeurant 40 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg;
- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, demeurant 40 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.
- Monsieur Michele CANEPA, employé privé, demeurant 40 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.
- Monsieur Riccardo MORALDI, administrateur actuel, a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Commissaire:

- SER. COM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social 3 rue Belle Vue L-1227 Luxembourg, a été nommée Commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., démissionnaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 16/10/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009133749/23.

(090160771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Alpha Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 66.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009132530/10.

(090159736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Mariflo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 138.659.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009132531/10.

(090159693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Brack Ser Consulting (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.796.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of September.

Before the undersigned, Maître Marc LECUIT, residing in Mersch.

THERE APPEARED:

"Brack SER Real Estate (Luxembourg) S.à r.l.", a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, registered with the Commercial and Companies Register in Luxembourg, section B number 90.795,

represented by Mrs. Valérie TURRI, employee, professionally residing in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, by virtue of a proxy given on September 28th, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

that the company "Brack SER Consulting (Luxembourg) S.à r.l." (hereafter the Company), having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary once residing in Hesperange, on December 13th, 2002, published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 192 of February 22nd, 2003,

that the capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, fully paid,

that the appearing party, "Brack SER Real Estate (Luxembourg) S.à r.l.", has become the sole owner of the shares and has decided to dissolve the company "Brack SER Consulting S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

that "Brack SER Real Estate (Luxembourg) S.à r.l." being the sole owner of the shares and liquidator of "Brack SER Consulting S.à r.l.", declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
with the result that the liquidation of "Brack SER Consulting S.à r.l.", is to be considered closed;
that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates;
that the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg,
12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente septembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

"Brack SER Real Estate (Luxembourg) S.à r.l.", une société constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg dont le siège est établi à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 90.795,

ici représentée par Madame Valérie TURRI, employée, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

que la société "Brack SER Consulting (Luxembourg) S.à r.l.", (ci-après "la Société") ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés section B, numéro 90.796, a été constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 13 décembre 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 192 du 22 février 2003;

que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EURO (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

que "Brack SER Real Estate (Luxembourg) S.à r.l." étant devenue seule propriétaire des parts sociales de la société "Brack SER Consulting (Luxembourg) S.à r.l." dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité;

que "Brack SER Real Estate (Luxembourg) S.à r.l." agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associée unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique, de sorte que la liquidation de la société "Brack SER Consulting (Luxembourg) S.à r.l." est à considérer comme clôturée;

que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société, pour l'exercice de leurs mandats;
que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: V. TURRI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} octobre 2009 Relation: MER/2009/1770 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Mersch, le 13 octobre 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009132952/88.

(090159729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Athanon Gestion Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009132532/10.

(090159694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Royal Cross Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 24.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009132533/10.

(090159695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Spaluxe S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 137.492.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Pour SPALUXE S.A.

Fiduciaire F.O.R.I.G. SC

Signature

Référence de publication: 2009132534/12.

(090159696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Olin Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.803.

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration du 6 octobre 2009.

1. Démission de Monsieur Matthieu FORTIN en tant qu'Administrateur.

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Matthieu FORTIN, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy, F-92 987 Paris - La Défense, France, de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration avec effet au 6 octobre 2009.

2. Cooptation de Monsieur Lionel PAQUIN en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Matthieu FORTIN.

Conformément aux prescriptions des articles 17 et 18 des Statuts de constitution du 24 janvier 2008, le Conseil d'administration décide de coopter, Monsieur Lionel PAQUIN, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy, F-92 987 Paris-La Défense, France, aux fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Matthieu FORTIN, avec effet au 6 octobre 2009 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg
MJ. FERNANDES

Référence de publication: 2009133001/22.

(090160104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Dr. Koch Investment und Beteiligung Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 48.540.

Le bilan établi au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Pour DR. KOCH INVESTMENT UND BETEILIGUNG HOLDING S.A.

Fiduciaire FORIG SC

Signature

Référence de publication: 2009132537/13.

(090159700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

HWS Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 74.927.

Le bilan établi au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Pour HWS SOFTWARE SARL

Fiduciaire F.O.R.I.G. SC

Signature

Référence de publication: 2009132542/13.

(090159701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Amiral, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.591.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

A comparu:

Mademoiselle Nathalie Jacquemart, employée privée, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre la/les personnes ci-avant désignée(s) et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "AMIRAL"

Art. 2. Le siège de la Société est à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura également pour objet à titre accessoire la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex, télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit, ainsi que par visioconférence ou tout moyen de communication permettant leur identification.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, ou à tout endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de mai à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2010.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et Paiement

Les 100 actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteur	Nombre d'actions
N. Jacquemart, préqualifiée	100
	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

102518

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant la comparante, ès-qualités qu'elle agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014:

- (i) Maître Michaël Dandois, avocat à la cour, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,
- (ii) Mlle Nathalie Jacquemart, employée privée, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,
- (iii) Monsieur Stéphane Warnier, employé privé, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014:

La société "Chester & Jones S. à r.l", R.C.S. Luxembourg B 120 602, ayant son siège social au 165, route de Longwy, L-4751 Pétange

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, cette dernière a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. JACQUEMART, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 3 septembre 2009, LAC/2009/35851: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009132536/159.

(090159970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Royale Neuve VIII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 144.090.

—
Extract of decisions of shareholder on April 28, 2009

Resolution:

The Shareholder decides to re-elect Mme Stephanie MAJCHRZAK, Mr Noel DIDIER and Mr Yvan JUCHEM, as Director of the Company.

The Shareholder decides to re-elect PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l., Luxembourg as Statutory Auditor of the Company.

The mandate of the Directors and the Statutory Auditor of the Company will expire upon the Annual General Meeting of Shareholders, which will approve the accounts for the year ended December 31, 2009.

Certified copy:
ROYALE NEUVE VIII S.A.
Signatures
Director / Director

Extrait des décisions de l'actionnaire du 28 avril 2009

Résolutions:

L'Actionnaire décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Mme Stéphanie MAJCHRZAK, Mr Noël DIDIER et Mr Yvan JUCHEM en tant qu'administrateurs.

L'Actionnaire décide de réélire PriceWaterhouseCoopers, S.à.r.l., Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes de la société.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui examinera les comptes pour l'année clôturés au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme:
ROYALE NEUVE VIII S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009132978/31.

(090160127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Giar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 74.634.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009132544/10.

(090159703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Scolbel Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 72.394.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009132551/10.

(090159704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Bureau d'assurances ROYER et GILSON S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7501 Mersch, 11, rue Comte d'Autel.
R.C.S. Luxembourg B 97.518.

L'an deux mille neuf, le neuf septembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Claude ROYER, agent général d'assurances, né à Luxembourg le 15 septembre 1956, demeurant à L-7410 Angelsberg, 12, rue de Glabach.

2. Monsieur Marc GILSON, agent d'assurances, né à Esch-sur-Alzette le 14 juillet 1966, demeurant à L-4962 Clemency, 15, rue de Messancy.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. Que suivant convention de cession de parts datée du 9 septembre 2009, Monsieur Claude ROYER, prénommé, propriétaire de MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT (1.380) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,00) chacune de la société à responsabilité limitée "Bureau d'assurances ROYER ET GILSON, S.à r.l." avec siège social à L-7501 Mersch, 11, rue Comte d'Autel, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire

alors de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 72 du 20 janvier 2004, inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B, numéro 97.518 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 54 du 26 janvier 2007, a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de la prédite convention, CENT QUATRE-VINGT (180) parts sociales à Monsieur Marc GILSON, prénommé.

Que suivant l'article 7.2 des statuts de la prédite société, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Que la prédite convention de cessions de parts, après avoir été signée "Ne Varietur" par les comparants, et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

II. Que suite à la prédite cession de parts, Monsieur Claude ROYER et Monsieur Marc GILSON restent les seuls et uniques associés de la société "Bureau d'assurances ROYER ET GILSON, S.à r.l.", préqualifiée.

Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

Suite à la prédite cession de parts, les associés actuels décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (50.000,00 €) divisé en deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,00 €) chacune."

Intervention

Les gérants, Monsieur Claude ROYER et Monsieur Marc GILSON, tous deux prénommés, déclarent accepter expressément la prédite cession de parts au nom et pour compte de la société et dispensent le cédant de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ROYER, M. GILSON, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 16 septembre 2009. Relation: MER/2009/1649. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Mersch, le 1^{er} octobre 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009132546/48.

(090159872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Manestan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 83.260.

Le Bilan au 31.12.2008 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009132552/10.

(090159705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Olympos Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 125.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009132553/10.

(090160186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

**Materials Technics S.A., Société Anonyme,
(anc. Materials Technics Holding S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 52.042.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 26 juin 2009 que:

- Monsieur Charles DEPASSE, administrateur de sociétés, demeurant à Klosbachstrasse, 3 CH-8032 Zurich, a remis sa démission en tant qu'Administrateur de la société à compter du 26 juin 2009 et que celle-ci a été acceptée.
Et que,

- Monsieur Daniel DELEAU, demeurant 15, Avenue Guillaume L-1651 Luxembourg, a été coopté, en tant qu'Administrateur de la société à compter du 26 juin 2009 et pour achever le mandat de Monsieur Charles DEPASSE, Administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009132966/20.

(090159702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Quotation Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 23.649.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009132554/13.

(090160433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Palmer Offices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 137.958.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 24 septembre 2009.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Matthijs BOGERS, avec son adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec effet à partir de la date de la réunion.

2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement du gérant démissionnaire, Monsieur Jürgen FISCHER, né à Kaufbeuren, en Allemagne, en date du 14 août 1961, avec son adresse professionnelle à 82, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec effet à partir de la date de la réunion.

3. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Julien FRANÇOIS, avec son adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec effet à partir de la date de la réunion.

4. L'Assemblée décide de nommer en remplacement du gérant démissionnaire, Monsieur Mr Klaus KRUMNAU, né à Freiburg, en Allemagne, en date du 14 Septembre, 1958, avec son adresse professionnelle à 82, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec effet à partir de la date de la réunion.

5. L'Assemblée décide de transférer le siège social actuel de la société à savoir 47, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 82, route d'Arlon L-1150 Luxembourg avec effet à partir de la date de la réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Représentée par Mr. Julien FRANCOIS

Administrateur

Référence de publication: 2009132597/28.

(090159984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Platina Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 111.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009132555/13.

(090160435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

European Crossover Opportunities, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 132.711.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Octobre 2009.

Signature

Un mandant

Référence de publication: 2009132556/12.

(090160026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Risle SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.614.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-quatrième jour du mois de septembre.

Pardevant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle; et

2) SOPASOG, une société de droit luxembourgeois établie au 2 Avenue Charles de Gaulle Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculé au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 129790.

Ici représentée par Monsieur Claude SCHMITZ en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme, sous la dénomination de "RISLE SA" (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la société pourra acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles.

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée

générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 5^{bis} de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au trente juin deux mille dix.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier mercredi du mois d'octobre à 10 heures et pour la première fois en deux mille dix au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. Mr Claude SCHMITZ, précité	1 action
2. SOPASOG SA, précitée	<u>309 actions</u>
TOTAL	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR. 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.500,-(mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé à 11 A, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à un (1).
3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Thierry FLEMING, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Claude SCHMITZ, précité, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Guy HORNICK, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

4. Est nommé au poste de Président du conseil d'administration Monsieur Claude SCHMITZ, précité.

5. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

6. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, es-qualités qu'elle agit, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: Claude Schmitz, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 septembre 2009. LAC / 2009 / 39855. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 octobre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009132851/204.

(090160268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

European Crossover Opportunities Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 136.942.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Octobre 2009.

Signature

Un mandant

Référence de publication: 2009132557/12.

(090160029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

MZ Bauberatung G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6114 Junglinster, 34, Um Reiland.

R.C.S. Luxembourg B 61.413.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire comptable TIBOLZT s.à r.l.

3, rue du Village

L-6140 Junglinster

Pour le gérant

Référence de publication: 2009132558/13.

(090160358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Cesar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-6614 Wasserbillig, 33, rue du Bocksberg.

R.C.S. Luxembourg B 87.598.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2009132559/10.

(090160420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

ADS (Luxembourg) Four, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 103.824.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des résolutions de clôture de liquidation prises par écrit par l'associé unique de la Société le 24 septembre 2009*

L'associé unique de la Société a pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation de la Société et considère que toutes les dettes de la Société ont été payées.

L'associé unique de la Société a décidé de clôturer la liquidation de la Société avec effet au 24 septembre 2009.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de l'associé unique pendant une période de cinq années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADS (Luxembourg) Four, en liquidation

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009132618/19.

(090160328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Cesar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-6614 Wasserbillig, 33, rue du Bocksberg.

R.C.S. Luxembourg B 87.598.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2009132560/10.

(090160421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Dania Presents S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6614 Wasserbillig, 33, rue du Bocksberg.

R.C.S. Luxembourg B 91.588.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2009132561/10.

(090160422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Mini Max Data International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 38.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2009132562/11.

(090160241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Arsis Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 41, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 110.005.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARSIS LUX SARL

Référence de publication: 2009132563/10.

(090159667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Autostrada Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 113, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 129.691.

Société créée en deux mil sept le vingt-cinq juin par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange
Inscrite au registre de commerce sous le numéro B 129691 à Luxembourg

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le siège social de la société est transféré à L-1471 LUXEMBOURG, 109, Route d'Esch à partir de ce jour.
Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Référence de publication: 2009132596/13.

(090159901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Burolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Scheleck.
R.C.S. Luxembourg B 92.364.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BUROLUX S.A.

Référence de publication: 2009132564/10.

(090159668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Comako S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 32.094.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMAKO

Référence de publication: 2009132565/10.

(090159669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Dynaloc SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.
R.C.S. Luxembourg B 84.957.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DYNALOC SA

Référence de publication: 2009132566/10.

(090159670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2009.
